



Communiqué de presse

10 mai 2004

Personne à contacter
Téléphone
E-mail
Embargo

Urs Zulauf
+41 31 322 69 09
urs.zulauf@ebk.admin.ch

La CFB prononce un blâme contre l'UBS relatif au négoce de billets de banque en US dollars

Des collaborateurs de l'UBS Investment Bank Suisse ont de manière répétée violé les obligations contractuelles tendant au respect des règles de sanction américaines concernant le négoce de billets de banque en US dollars et transmis de fausses informations à la Federal Reserve Bank of New York (New York FED) quand bien même le négoce de billets de banque de l'UBS avait conclu un contrat avec cette dernière. La Commission fédérale des banques (CFB), en coordination avec les sanctions prises par la New York FED aux Etats-Unis, a prononcé un blâme et pris des mesures contre l'UBS.

L'UBS Investment Bank avait conclu avec la New York FED un contrat portant sur sa participation à l'*Extended Custodial Inventory Program for United States Dollar Banknotes* (programme ECI) de la New York FED. Le programme ECI permet d'assurer l'approvisionnement mondial de l'économie en billets de US dollars. Dans le cadre de ce programme, la New York FED était titulaire d'un dépôt auprès de l'UBS à Zurich, à partir de laquelle la banque vendait les billets de US dollars neufs, et où les billets usagés rachetés par l'UBS étaient à nouveau entreposés. Pour la bonne exécution de ce contrat, l'UBS s'était engagée à respecter les règles d'embargo américaines.

Des collaborateurs du négoce de billet de banques de l'UBS Investment Bank ont effectué de manière répétée des transactions régies par l'ECI-Program avec des banques issues de pays sanctionnés par les Etats Unis d'Amérique (Lybie, Cuba, Iran, Yougoslavie) violant ainsi délibérément les obligations contractuelles qui avaient été prises envers la New York FED. En outre, certains collaborateurs du négoce de billets de banque de l'UBS Investment Bank fournissaient à la New York FED des statistiques manipulées où les transactions ECI interdites n'apparaissaient pas. Le contrat a pris fin en octobre 2003.

La banque regrette son comportement fautif et a pris des mesures conséquentes, parmi lesquelles, sur le plan du personnel, plusieurs licenciements. Elle a également décidé d'arrêter le négoce de billets de banque avec des négociants en billets de banque professionnels étrangers.



Eidgenössische Bankenkommission
Commission fédérale des banques
Commissione federale delle banche
Swiss Federal Banking Commission

Dans le cadre de son enquête, la CFB a coordonné sa procédure de manière étroite avec celle menée par la Federal Reserve Bank. Les deux autorités rendent aujourd'hui publiques en même temps les mesures qu'elles ont prises (www.ny.frb.org/newsevents/index.html). La CFB a notamment retenu dans sa décision que des collaborateurs du négoce de billets de banque de l'UBS Investment Bank avaient de manière délibérée et répétée violé le contrat ECI et remis à la New York FED des statistiques manipulées, que la banque avait insuffisamment contrôlé le respect dudit contrat, enfin qu'elle avait informé de manière insuffisante la CFB et la New York FED. La CFB a prononcé un blâme contre la banque pour violation grave de ses obligations relatives à la garantie d'une activité irréprochable ainsi qu'en matière d'organisation. Par ailleurs, elle a interdit à l'UBS d'entreprendre le commerce de billets de banque avec des négociants en billets de banque professionnels étrangers sans son autorisation préalable. En outre, des collaborateurs de la CFB contrôleront sur place l'efficacité des mesures prises par la banque. Contrairement à la Federal Reserve Bank, la CFB n'a en revanche pas la possibilité de prononcer de sanctions pécuniaires contre la banque.